

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2023

120x23

DENOMINATION DE VOIE **« CHEMIN DE L'ESCAPADE »**

Dans le but d'améliorer la localisation des administrés, compte tenu du nombre d'habitations présentes dans ce chemin, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'identification et la numérotation de la voie ci-dessous :

- La voie qui prend naissance au 567 chemin du Thord Ouest, sera dénommée « chemin de l'escapade ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le choix du Maire,

- DECIDE de dénommer ladite voie ainsi qu'énoncée ci-dessus,

- ADOPTE cette proposition

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

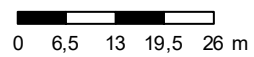
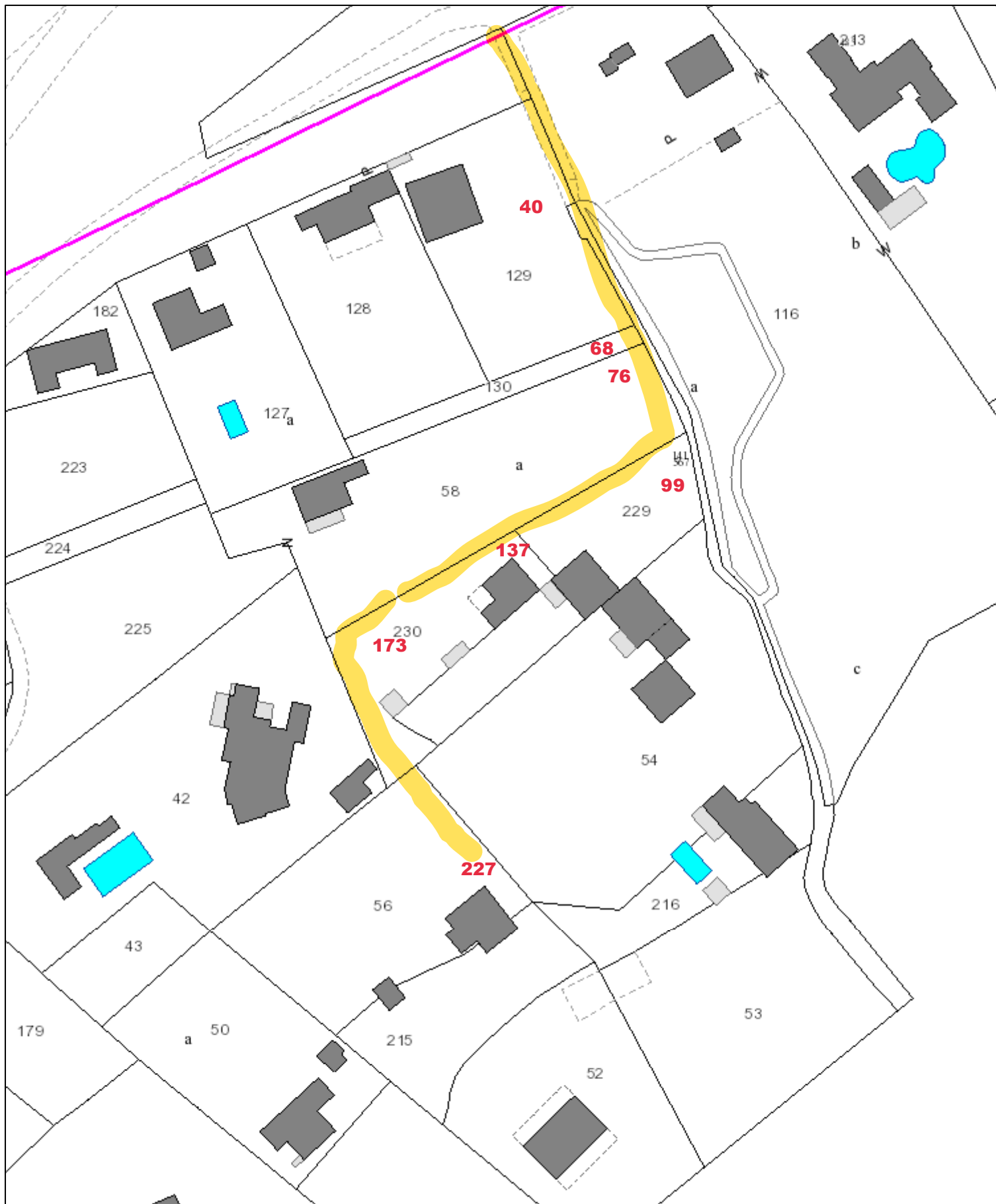
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL



CHEMIN DE L'ESCAPADE

